

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

Arrêté du 23 janvier 2025 fixant au titre de l'année 2025 le nombre de postes offerts à l'examen professionnel pour l'avancement au grade de secrétaire administratif de classe supérieure de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur

NOR : MENH2501828A

Par arrêté de la ministre d'État, ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, en date du 23 janvier 2025, le nombre de postes offerts, au titre de l'année 2025, à l'examen professionnel pour l'avancement au grade de secrétaire administratif de classe supérieure de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur est fixé à 353.

L'ensemble de ces postes est réparti par académie et vice-rectorat conformément au tableau figurant en annexe du présent arrêté.

ANNEXE

EXAMENS PROFESSIONNELS POUR L'AVANCEMENT AU GRADE DE SECRÉTAIRE ADMINISTRATIF DE CLASSE SUPÉRIEURE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Répartition par académie et vice-rectorat

Académies et vice-rectorats	Nombre
Administration centrale	8
Aix-Marseille	12
Amiens	7
Besançon	13
Bordeaux	12
Clermont-Ferrand	7
Corse	2
Créteil	19
Dijon	7
Grenoble	14
Guadeloupe	4
Guyane	4
Lille	10
Limoges	7
Lyon	23
Martinique	6
Mayotte	2
Montpellier	18

Académies et vice-rectorats	Nombre
Nancy-Metz	12
Nantes	12
Nice	14
Normandie	12
Nouvelle-Calédonie	1
Orléans-Tours	12
Paris	7
Poitiers	18
Polynésie française	2
Reims	5
Rennes	19
Réunion	4
Strasbourg	22
Toulouse	13
Versailles	25
TOTAL	353